

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

18/08/2022

N° E22000065 / 84

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 3

Vu enregistrée le 01/08/2022, la lettre par laquelle le Maire de la commune de BEDOIN MONT VENTOUX demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de BEDOIN MONT VENTOUX ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Virginie LIABEUF est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de BEDOIN MONT VENTOUX, au Syndicat mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux en qualité de maître d'ouvrage et à Madame Virginie LIABEUF.

Fait à Nîmes, le 18/08/2022

Le Président par intérim,



Philippe PERETTI